

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

### INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

#### Conseil international des normes d'audit (IAASB)

#### L'IAASB dévoile sa nouvelle prise de position en matière de technologie pour façonner l'avenir des normes d'audit et de certification

Dans sa nouvelle publication sur la [technologie](#), l'IAASB explique comment adapter ses travaux pour tenir compte de l'intersection de l'audit, de la certification et de la technologie, autour de trois composantes clés :

- Énoncé de position sur la technologie : L'énoncé énonce l'engagement de l'IAASB à faciliter et à encourager l'utilisation de la technologie par les praticiens et les cabinets, en veillant à ce que les normes demeurent pertinentes et efficaces. L'énoncé décrit également la façon dont l'IAASB s'acquittera de cet engagement, notamment en adoptant des innovations axées sur la technologie et en éliminant les obstacles à l'adoption de technologies dans ses normes.
- Mise en œuvre de la position technologique : Ce volet décrit la stratégie de l'IAASB pour la mise en œuvre de l'Énoncé en cernant les possibilités de normes nouvelles ou révisées, ainsi qu'en élaborant des documents et des indications ne faisant pas autorité. L'IAASB procède actuellement à une analyse des écarts pour s'assurer que les normes actuelles sont conformes aux progrès technologiques.
- Surveillance et adaptation aux tendances technologiques : L'IAASB surveillera continuellement les tendances technologiques pour s'assurer que ses normes sont adaptées et qu'elles restent alignées sur l'évolution rapide du paysage.

En adoptant l'innovation et en s'adaptant continuellement aux progrès technologiques, l'IAASB s'assure que ses normes répondent non seulement aux exigences d'aujourd'hui, mais anticipent également les défis de demain. Cette approche avant-gardiste permettra d'améliorer la qualité de l'audit, de préserver la confiance du public et de répondre aux besoins en constante évolution des auditeurs à l'échelle mondiale.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IAASB – Communiqué de presse – 3 octobre 2024

## L'ACTUALITE EUROPEENNE

### ACCOUNTANCY EUROPE

#### ACE met en ligne sa Newsletter fiscale d'octobre 2024

La Tax Policy Update d'octobre 2024 évoque notamment la mise à jour de la liste des pays et territoires non coopératifs : le 8 octobre, les ministres des Finances des États membres

(ECOFIN) ont mis à jour la liste des juridictions non coopératives de l'Union Européenne (UE) à des fins fiscales. Antigua-et-Barbuda a été retirée de l'annexe I (liste des juridictions non coopératives) après avoir fait l'objet d'un examen supplémentaire par le Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements en ce qui concerne l'échange de renseignements sur demande. Toutefois, dans l'attente des résultats de cet examen, Antigua-et-Barbuda restera inscrite à l'Annexe II (état d'avancement des engagements).

À la suite de cette mise à jour, le nombre de pays figurant sur la liste de l'UE (annexe I) s'élève désormais à 11 : les Samoa américaines, Anguilla, Fidji, Guam, Palaos, Panama, la Fédération de Russie, Samoa, Trinité-et-Tobago, les îles Vierges américaines et Vanuatu.

En outre, 9 juridictions figurent désormais à l'annexe II, après s'être engagées à améliorer leur bonne gouvernance fiscale. L'UE suivra de près ces engagements pour s'assurer qu'ils sont respectés.

Par ailleurs, la Tax Policy Update d'octobre 2024 a mis l'accent sur la volonté des députés européens d'accélérer le processus d'adoption de la directive relative à l'impôt à la source (FASTER), qui vise à simplifier et à accélérer le remboursement de l'excédent de retenue à la source (WHT) prélevé par certains États membres sur les dividendes versés à des actionnaires non-résidents. Cette législation permet la déduction de la retenue à la source et/ou le remboursement plus rapide de l'impôt retenu. Le mécanisme repose sur l'implication accrue des principales institutions financières et introduit l'Intermédiaire Financier certifié. La nouvelle loi exige également des États membres qu'ils mettent en place des systèmes de délivrance de certificats de résidence fiscale numériques, ce qui facilitera les remboursements de droits à la source et pourrait simplifier d'autres questions fiscales transfrontalières futures. La législation est complexe car elle tient compte des spécificités nationales. ACE a d'ailleurs publié en septembre une [étude](#) qui fournit un organigramme des obligations et des options qui s'offrent aux États membres.

Bien que la directive FASTER ait été approuvée par le Conseil Européen en mai 2024, elle peut faire l'objet d'un avis non contraignant du Parlement Européen (PE) retardant son processus d'adoption car la position du Conseil diffère considérablement de la proposition initiale de la [CE](#), et de ce fait, le PE a été invité à fournir un nouvel avis sur la base du texte du Conseil.

C'est dans ce contexte que l'eurodéputé Herbert Dorfmann (PPE/Italie), responsable de l'avis du PE sur la directive FASTER, a publié un nouveau [projet de rapport](#) sur le dossier, dans lequel il propose au PE d'adopter son avis sur [l'accord final](#) du Conseil par le biais d'une procédure dite accélérée. Cela permettrait de faire en sorte que FASTER soit publié plus rapidement au Journal officiel de l'UE.

Bien que le PE ait désormais un rôle législatif sur les dossiers fiscaux, y compris FASTER, son avis non contraignant est toujours nécessaire avant qu'une proposition fiscale puisse devenir une loi européenne. Grâce à la suggestion d'une procédure accélérée de l'eurodéputé Dorfmann, l'avis du PE pourrait être rendu cette année, ce qui permettrait à la position du Conseil de mai d'être publiée plus rapidement au Journal officiel de l'UE et formellement inscrite dans le droit de l'UE.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

## ACE met en ligne sa Newsletter Audit d'octobre 2024

L'Audit Policy Update d'octobre 2024 évoque notamment :

- Une fiche d'information sur la CSDDD établie par ACE qui donne un aperçu des principales dispositions de la CSDDD et du rôle clé de la profession comptable pour aider les entreprises à appliquer la nouvelle loi, y compris les PME ; en effet, la Corporate

Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD) introduit des obligations de diligence raisonnable pour les grandes entreprises de l'UE et des pays tiers, et établit leur responsabilité en cas de non-conformité, mais concerne aussi les PME car elles font partie des chaînes de valeur des grandes entreprises.

- Le [webinaire](#) « Façonner l'avenir des missions d'assurance de la durabilité » organisé par ACE et l'IFAC le 12 novembre, pour évoquer l'actualité récente de l'assurance durable avec la nouvelle norme internationale sur l'assurance de la durabilité (ISSA) 5000 et les lignes directrices non contraignantes du CEAOB concernant l'assurance limitée sur les rapports de durabilité, qui visent à harmoniser l'assurance de la durabilité dans l'ensemble de l'UE ; les lignes directrices proposées ne remplacent pas les prises de position nationales en vigueur dans les États membres de l'UE, mais les autorités nationales compétentes peuvent recommander ou exiger l'utilisation de ces lignes directrices.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqués de presse – 7 et 10 octobre 2024

## INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES (BELGIQUE)

### L'IRE organise la 23<sup>ème</sup> édition des Belgian Awards for Sustainability Reports

Avec la directive CSRD, l'Europe exige de plus en plus des entreprises qu'elles publient des rapports annuels non financiers prenant en compte les critères dits environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et qu'elles fassent auditer leur rapport de développement durable. Les nouvelles règles sont entrées en vigueur en 2024 pour certaines grandes entreprises. Pour les autres, il est grand temps de se préparer.

L'IRE, qui déplore que la CSRD ne soit toujours pas transposée en Belgique (voir ci-dessous), organise néanmoins la 23<sup>ème</sup> édition des Belgian Awards for Sustainability Reports (BAS), qui seront l'occasion de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de rapports de durabilité en Belgique et d'apprendre des entreprises qui rendent compte de manière transparente et innovante de leurs objectifs et résultats économiques, sociaux et environnementaux.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 18 novembre.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

### L'IRE rappelle l'urgence d'une transposition rapide de la directive européenne CSRD : près de 2.500 entreprises belges dans l'incertitude

La Belgique figure parmi les États membres qui n'ont pas encore transposé la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en droit national, ce qui entraîne une incertitude considérable pour les entreprises, les utilisateurs des rapports de durabilité et les réviseurs d'entreprises. La Commission Européenne a d'ailleurs décidé d'ouvrir une procédure d'infraction envers la Belgique et 16 autres États membres.

La directive CSRD, qui vise à renforcer la transparence et la qualité des rapports de durabilité, doit être respectée par plus de 2.380 entreprises belges. Les États membres étaient tenus de transposer cette directive en droit national avant le 6 juillet mais la Belgique reste à la traîne par rapport aux autres États membres européens et n'a pas transposé la directive dans les délais, malgré une première lecture en Conseil des ministres

et un avis du Conseil d'État. Sans cadre juridique clair, les entreprises belges ne savent pas quels efforts elles doivent fournir pour répondre aux nouvelles exigences. Ce manque de clarté a également des répercussions importantes pour les auditeurs qui – selon le projet de loi actuellement sur la table – seront chargés de vérifier ces rapports.

L'IRE souligne que la mise en œuvre de la directive CSRD, qui favorise une bonne gouvernance en encourageant la transparence, la responsabilité et la croissance durable, sert les entreprises, les actionnaires, les employés et tous les utilisateurs des rapports de durabilité.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IRE - Communiqués de presse – 4 et 11 octobre

## EVENEMENTS ET CONFERENCES

### **Atelier d'information de la Commission Européenne sur la norme européenne Green Bonds, le 22 octobre 2024**

Inscription [ici](#) avant le **18 octobre 2024**.

Afin de discuter des questions pratiques concernant l'application de la norme européenne sur les obligations vertes, à compter du 21 décembre 2024.

### **Webinaire de l'IFAC, l'IAASB, la PAFA et la FIDEF sur la norme ISA for LCE, avec traduction simultanée en anglais et en français, le 17 octobre 2024**

Inscription [ici](#).

Afin de discuter des questions pratiques concernant l'adoption et la mise en œuvre de la norme ISA for LCE en Afrique.

### **Webinaire de l'IFAC et d'Accountancy Europe intitulé « Façonner l'avenir des missions d'assurance de la durabilité », le 12 novembre 2024**

Inscription [ici](#).

Afin de discuter des derniers développements dans le monde de l'assurance de la durabilité, avec la nouvelle norme internationale sur l'assurance de la durabilité (ISSA) 5000 et les lignes directrices non contraignantes du CEAOB concernant l'assurance limitée sur les rapports de durabilité.

### **Séminaire de la Commission Européenne sur l'application des normes ESRS, le 15 novembre 2024**

Inscription [ici](#) avant le **8 novembre 2024**.

Afin de discuter des principaux défis et opportunités pour les entreprises lorsqu'elles commenceront à appliquer les normes ESRS, et des moyens pratiques de les soutenir.